

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): En formulant cette observation, madame le Président, le député n'a fait que répéter ce qu'un certain nombre d'autres personnes me signalent depuis deux ou trois mois. Ce n'est là qu'une des très nombreuses instances qui nous sont adressées au gouvernement et à moi.

Quant à son affirmation selon laquelle le Régime est inutile et ne permet même pas de fournir la première mise de fonds, je signale au député qu'il existe certaines régions où les gens peuvent acheter une propriété foncière libre à des prix abordables.

Par exemple, lorsque je me suis rendu à London dimanche dernier, j'ai appris qu'il existe un projet de lotissement où les gens peuvent de prévaloir d'un programme de services communautaires pour s'acheter une maison dont le prix se situe entre \$30,000 et \$40,000. J'estime qu'en l'occurrence un premier versement de \$10,000 suffirait amplement.

LA HAUSSE DU MAXIMUM D'ÉPARGNES PERMISSIBLE

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. D'abord, les arguments invoqués par le ministre ne répondent pas à ma question; en deuxième lieu, ce sont certes les exceptions au Canada. Les gens qui épargnent actuellement pour s'acheter une maison occasionnent peu de frais au gouvernement. Je demande à nouveau au ministre de recommander instamment au ministre des Finances de doubler le maximum, ce qui serait plus réaliste étant donné le prix actuel des maisons et de prévoir un rattrapage. Offrons à nos jeunes la chance de pouvoir un jour être propriétaires de leur maison.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, en réponse aux questions qu'on m'a posées, j'ai dit que je ne pouvais pas naturellement préciser la nature de l'avis que j'ai donné au ministre des Finances. Je ne veux pas fournir de précisions. Une des difficultés qui surgit ou un des objectifs qu'on se fixe quand on donne un avis, c'est de vouloir se montrer équitable envers tout le monde. Par exemple, on m'a posé des questions au sujet des difficultés actuelles des locataires et de celles auxquelles ils pourraient éventuellement faire face; quand nous donnons un avis, nous devons nous efforcer d'être équitables envers non seulement le secteur domiciliaire, mais aussi envers ceux qui se heurtent à des problèmes de logement, ceux qui ont des difficultés au sujet de leur emploi et d'autres dont nous avons entendu parler.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTITUTION

LES DISPOSITIONS LINGUISTIQUES DE LA CHARTE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. J'ai été renversé ce matin en lisant qu'il se

pourrait que le gouvernement modifie les dispositions linguistiques de la charte afin de les rendre compatibles avec celles du bill 101 au Québec. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de revenir sur sa position en ce qui concerne les droits linguistiques et, dans l'affirmative, peut-il nous expliquer la raison de ce revirement?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le premier ministre a déclaré qu'il se montrerait favorable à toute proposition visant à améliorer la charte. Ce que nous essayons de faire est très simple. Nous voulons garantir aux Canadiens anglophones qui emménagent au Québec le droit de fréquenter des écoles de langue anglaise. D'autre part, et pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous voulons constitutionaliser le droit des Francophones des neuf autres provinces d'avoir leurs propres écoles. S'il y a moyen d'améliorer le libellé de la disposition, tant mieux. Nos objectifs sont bien connus. Il est grand temps à notre avis d'assurer l'égalité d'enseignement partout au Canada, tant pour les Anglophones du Québec que pour les Francophones de toutes les autres régions.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1140)

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES CONSÉQUENCES DES TAUX D'INTÉRÊT POUR LES TRAVAILLEURS FORESTIERS EN CHÔMAGE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pour des milliers de travailleurs de l'industrie forestière actuellement en chômage, le taux d'intérêt «immobiliste» annoncé hier par la Banque du Canada et les prédictions voulant qu'il se stabilise à 19.75 p. 100 pour le reste de l'année risquent de leur porter le coup de grâce, car ces travailleurs font face à l'attaque du gouvernement du pays sur deux fronts. Nombre de ces travailleurs, comme des milliers d'autres Canadiens, n'ont pas les moyens de renouveler leur hypothèque ou de construire une maison parce que la politique du gouvernement est une copie carbone de celle des États-Unis; par milliers, ils se retrouvent sans travail des dizaines de scieries ayant fermé leurs portes, certaines pour toujours, encore là à cause de la politique du gouvernement et de la baisse du nombre des mises en chantier.

Quand le gouvernement cessera-t-il d'attaquer les travailleurs du bois, menuisiers et charpentiers, dont le chômage dépasse les 37 p. 100 dans le secteur des contre-plaqué dans l'Ouest, lequel dépend à 85 p. 100 du marché du logement au Canada? Quand le ministre reconnaîtra-t-il l'état d'urgence dans lequel se trouvent des centaines de localités dont l'industrie première est celle des sciages et du contre-plaqué, et que compte-t-il faire à ce sujet dès maintenant?